



**Commission de la coopération
transfrontalière et décentralisée**

2114 - Actions décentralisées

**Solidarité internationale -
Premier appel à projets 2014**

Rapport n° CP/2014/362

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule partenariats et solidarité internationale

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions destinées à soutenir les projets de solidarité internationale d'associations bas-rhinoises, présentés dans le cadre du premier appel à projets 2014.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation 6 demandes de subvention en faveur des associations bas-rhinoises, concernant des projets de solidarité internationale, conformément au tableau annexé au présent rapport.

Ces demandes ont été traitées dans le cadre d'un Guichet commun de la Région Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin, mis en place dans un souci de simplification des démarches des associations.

Elles ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de la Coopération transfrontalière et décentralisée (CCTD), lors de sa réunion du 12 mai 2014.

Le montant des subventions d'investissement qu'il vous est proposé d'accorder s'élève à 13 700 euros. Ce montant sera imputé sur l'autorisation de programme concernant l'appel à projets de solidarité internationale, dont la situation est détaillée dans le tableau ci-après.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
39152	204-20422-041	150 000,00 €	148 000,00 €	13 700,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer, conformément au tableau annexé, 6 subventions d'investissement d'un montant global de 13 700 euros, aux associations suivantes :

- "Ecole Champa Lao", à hauteur 2 500 euros, pour le projet 2014 de reconstruction d'une école primaire publique de quatre salles de classe équipées, dans le village de Ban Mai Sivilay, au Laos (Asie),
- "Partenariat Gamadji Saré - Scherwiller", à hauteur de 2 200 euros, pour le projet 2014 de construction d'une cantine et de sanitaires pour le Collège d'enseignement moyen (CEM) de Gamadji Saré, au Sénégal (Afrique),
- "Petit à Petit", à hauteur de 2 000 euros, pour le projet 2014 de construction d'une première salle de classe et d'une annexe administrative équipées, de latrines et d'un petit amphithéâtre, à l'école primaire publique de Siramogognan, au Burkina Faso (Afrique),

- "Coopération de Jumelage Bergbieten-Zingan-Contrières", à hauteur de 3 500 euros, pour le projet 2014 de construction d'un Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), à Zingan, au Burkina Faso (Afrique),
- Imanga, à hauteur de 1 500 euros, pour le projet 2014 d'acquisition de matériel médical destiné au dépistage de la bilharziose, au bénéfice de l'hôpital public de Soavinadriana, à Madagascar (Afrique),
- "Centre International Pan Africain de Développement et d'Echange Culturel" (CIPADEC), à hauteur de 2 000 euros, pour le projet 2014 de réalisation d'un forage pour une aire de maraîchage, située dans les villages de Yobo-Sedzro et Ezor, au Togo (Afrique).

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires en une seule fois par dérogation au règlement financier du Conseil Général du Bas-Rhin en vigueur, dès que la délibération attributive sera devenue exécutoire.

Les bénéficiaires devront justifier à posteriori de la réalisation effective du projet subventionné en produisant, dans l'année qui suit la réalisation du projet, le compte rendu et le budget final détaillé du projet, accompagnés d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives correspondant au montant des dépenses éligibles.

Strasbourg, le 20/05/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL